



# Fédération Générale des Fonctionnaires FORCE OUVRIÈRE

Section de Vendée

## 40 ans, c'est déjà trop !

Les choses sont très claires, le gouvernement veut remettre en cause les retraites et les pensions de tous les salariés par l'allongement de la durée du temps de travail et la diminution du montant des retraites : **des retraites plus basses et des retraites plus courtes pour tous les salariés !**

**Pour la FGF FO Vendée, la défense du statut général de la Fonction Publique et du code des pensions est un seul et même combat.** La pension doit rester le prolongement du traitement d'activité.

La réforme des retraites de 2003 a déjà fait suffisamment de dégâts : **40 ans c'est déjà trop pour obtenir une retraite à taux plein !**

Le code des pensions, les 6 derniers mois, le nombre d'annuités et le départ à 60 ans ne sont pas négociables. La réforme du gouvernement n'amène en rien des droits nouveaux aux salariés, au contraire, elle vise à détruire les garanties existantes. Cela n'est pas acceptable !

Les fonctionnaires subissent déjà le quasi blocage des salaires, la RGPP, avec ses suppressions d'emplois et restructurations. Et il faudrait qu'ils acceptent maintenant la disparition du code des pensions ?

La FGF FO Vendée fait siennes les positions et revendications exprimées par la confédération FORCE OUVRIÈRE et par l'Union Départementale FORCE OUVRIÈRE de Vendée, et mettra tout en œuvre pour les défendre :

- **Maintien de l'âge de départ à la retraite à 60 ans,**
- **Blocage de la durée de cotisation nécessaire à l'obtention d'une pension à taux plein à 40 annuités, pour un retour aux 37,5 pour tous,**
- **Maintien du code des pensions civiles et militaires pour les fonctionnaires d'État.**

### Code des pensions civiles et militaires :

→ **Les dépenses** pour les retraites de la fonction publique d'État sont inscrites au budget de l'État (Grand livre de la dette de l'État) : **Il n'y a donc pas de caisse de retraite qui serait en déficit** ; le droit à pension est un droit statutaire. La pension est versée obligatoirement comme le sont les traitements.

**Rapprocher « le public du privé »** comme le veut le gouvernement n'est qu'un moyen de sortir les retraites des Fonctionnaires du budget de l'État en instituant une caisse spécifique comme le voulait JUPPE en 1995 !

→ **75 % du traitement brut** est versé pour un nombre de trimestres requis (162 pour un départ en 2010 soit 40,5 années, 164 en 2012 soit 41 années)

**L'allongement de la durée** de cotisations est aussi à l'ordre du jour du projet gouvernemental pour le public et le privé !

→ **La base de calcul** est l'indice détenu pendant les six derniers mois : appliquer le même calcul que le privé (25 meilleures années) entraînerait **une chute du montant des pensions de 15 à 30 % selon le COR.**

#### Le projet du gouvernement : la retraite par points !

→ Le salarié achète des points selon une valeur d'acquisition du point qui est modifiable.

→ Le retraité reçoit une pension selon une valeur de liquidation du point qui est modifiable.

→ Le montant de la pension dépend de l'effort contributif du salarié.

#### Conséquences :

- Le Code des pensions civiles et militaires disparaît et avec lui l'obligation de l'État de verser les pensions. Quelques soient les arguments avancés par les uns et les autres sur la viabilité du système par annuités, c'est le but de cette réforme.

- Comme le système doit être en équilibre, la valeur d'acquisition des points aura tendance à augmenter, alors que la valeur du point au moment de la retraite aura tendance à baisser.

- La possibilité d'acheter des points dépend du pouvoir d'achat : comme il aura tendance à baisser, les salariés auront tendance à privilégier d'autres dépenses comme celles de se nourrir et de se loger : la retraite ne pourra que baisser.

- les six derniers mois dans la Fonction Publique ne sont plus pris en compte.

#### **Aucune garantie sur le montant de la pension, aucune possibilité de le prévoir :**

comme chaque année la valeur de liquidation peut baisser, un salarié sera obligé de cotiser plus longtemps (donc de travailler plus) pour essayer de rattraper cette baisse, sans avoir la garantie que ces mois ou ces années supplémentaires augmenteront bien son niveau de pension.